

15/12/16

La Remaudière

Le cimetière s'agrandit avec un jardin du souvenir

La municipalité vient de valider le projet d'extension du cimetière actuel. Un agrandissement qui pourra accueillir près de 100 nouvelles concessions. Ouverture prévue en octobre 2017.

Le cimetière actuel compte 303 concessions, 300 sont vendues. Un travail est en cours pour ré-ouvrir des concessions perpétuelles, mais il faut compter un délai de trois ans minimum pour cette procédure, précise l'adjointe Sandra. Nous sommes en charge du projet. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre et mettre la population face à cette problématique. L'extension du cimetière est devenue indispensable.

Un cimetière paysager

L'extension du cimetière se fera dans la continuité du cimetière actuel, à l'est, en bordure de Divatte, sur une parcelle de 1 164 m² appartenant à la commune. Un passage sera réalisé entre le cimetière actuel et son extension, afin de ne former qu'un seul cimetière.

Une deuxième entrée sera réalisée sur la rue Fland-Guy-Cadou. « Ce nouvel espace pourra accueillir entre 100 et 110 concessions, entre

10 et 15 caves-urnes et un columbarium plus grand. Son ouverture est prévue pour octobre 2017.

La volonté de l'équipe municipale est de réaliser un cimetière paysager s'intégrant dans l'environnement existant. « Nous avons souhaité privilégier l'aspect végétal et aménager un jardin du souvenir autour d'un arbre existant ».

COND TERTIUS est en charge de la réalisation de l'extension du cimetière. Le budget des travaux, incluant la réalisation d'un jardin du souvenir, s'élève à 118 799 €.

Un aménagement de 118 799 €

La municipalité va donc poursuivre les études pour la mise en œuvre du projet. Une première projection financière a été présentée lors du dernier conseil municipal pour un coût global de 118 799 € HT.

Elle se décline comme suit : études hydrogéologiques 3 490 €, main-d'œuvre et jardin du souvenir 5 724 €, extension du cimetière 51 732 €, aménagement du jardin du souvenir



L'extension du cimetière permettra d'accueillir plus de concessions et un jardin du souvenir.

garnier paysager 19 120 € et chemins 318 732 €.

En parallèle, la municipalité sollicite pour ce projet des donataires

de sépulture, du type cave ou columbarium, pour financer la réalisation de l'extension du cimetière.

■ **DIVATTE-SUR-LOIRE****FOOT. L'USLD brille chez les jeunes**

L'équipe U12-U13 de l'US Loire-Divatte a participé à la finale départementale à Donges le 8 avril dernier. Le tournoi réunissait les 16 meilleures équipes du 44. Les footballeurs en herbe de l'USLD ont terminé à une « honorable 12^e place » (derrière le LLOSC, club voisin classé 8^e, et le FC Nantes, vainqueur), faisant la fierté de ses dirigeants et coachs Pierre Redureau et Ludovic Siloret. « En réalité, on est 12^e sur les 123 équipes inscrites en début de compétition dans le département. Ça valorise encore plus leur performance », précise Emmanuel Pennors. Loire-Divatte était déjà présent en 2016 dans cette compétition « la plus relevée » de Loire-Atlantique.

■ **Sur votre agenda**■ **LA REMAUDIÈRE**

Luttes contre les nuisibles : réunion le 21 avril. Suite à l'installation d'un technicien de lutte contre les organismes nuisibles, Dany Chauviré propose une réunion d'information, vendredi 21 avril à 20 h, salle des loisirs. La campagne communale de distribution de raticide et de souricide se déroulera, à l'issue de cette réunion. Entrée libre.

MRJC : inauguration d'un jardin le 29 avril. Le groupe Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) inaugurera le jardin plantes médicinales et aromatiques samedi 29 avril, de 12 h à 18 h, à côté de la salle paroissiale, derrière l'église. Le but de ce jardin est d'échanger, partager dans la bonne humeur. Des activités échanges de recettes seront proposées. Cette journée se clôturera avec une rencontre interéquipes MRJC de Loire-Atlantique.

■ **LA REMAUDIÈRE****JEUNESSE. Des œufs pleins les yeux !**

Les cloches avaient pris de l'avance dans la commune de La Remaudière. Le 8 avril dans la matinée (une semaine avant le week-end de Pâques), alors que le soleil commençait tout juste à dispenser une chaleur d'été en plein printemps, la coulée verte à été prise d'assaut par une armée de petite tête blonde à la recherche d'œufs multicolores. A chaque œuf sa couleur, à chaque couleur sa tranche d'âge. Du bleu au rouge en passant par le jaune et l'orange, les œufs en plastiques découverts sur le site donnaient droit à une multitude d'œufs, de lapins ou de poulettes mais cette fois en bon chocolat. Organisée par la municipalité, la manifestation a rassemblé une vingtaine d'enfants.

■ **Pratique La Remaudière****Hôtel de ville**

L'Hôtel de Ville est fermé les lundis et samedis. Il est ouvert les mardis, de 9 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h, les mercredis et jeudis de 9 h à 12 h 30, et les vendredis de 9 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h. Tél. : 02 40 33 72 30. Fax : 02 40 33 75 56.

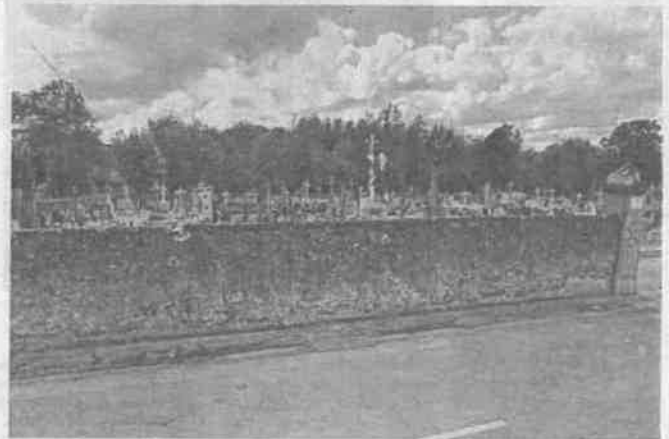
■ **LA REMAUDIÈRE****MUNICIPALITÉ. Prochain investissement : l'extension du cimetière**

Lors de la réunion publique début avril, pour le bilan à mi-mandat, la majorité n'a pas évoqué que la salle festive et ses difficultés de financement (lire L'Hebdo de Sèvre et Maine du 13 avril). Elle a dressé la liste des actions et projets concrétisés. « Avec peu de moyens mais beaucoup d'envie », a rappelé Anne Choblet.

Outre les soucis liés à la salle, la municipalité est revenue sur la réalisation du plateau multiports à la place des terrains de tennis. Principal investissement de 2016. « Un projet qui n'aurait pu se faire sans les 80 % de subventionnements que j'avais mis en condition. Le conseil départemental nous ayant donné son accord qu'en septembre dernier, nous avons donc lancé ce projet (ndlr. dépense de 15 500 € pour la commune) », a rappelé Anne Choblet. « C'est celui du conseil municipal des jeunes, exprimait Christian Ripoche, premier adjoint. Ce sont eux qui se sont investis ».

Des citoyens engagés

Un investissement témoin de la situation financière de la commune. Un minimum de dépenses pour rembourser l'emprunt de la salle. « On l'a vu aussi avec la mise en place d'un bar associatif qui a dynamisé la commune et fonctionne sans subvention. On a réussi aussi à avoir un distributeur de pain qui pourrait être prochainement approvisionné 7 jours sur 7 », a rappelé la maire. La municipalité étudie le projet d'un distributeur de casiers et l'étude d'un marché hebdomadaire. La majorité s'est félicitée également de l'implantation du garage L'atelier de méca à la place d'Acti, de 2M Carrosserie ou encore du pôle médical (orthophonistes, kinésithérapeutes,



Le cimetière de La Remaudière manque de place (capture d'écran Google Maps).

infirmières...).

Malgré ses difficultés, les élus ont insisté sur la vitalité des citoyens lors des manifestations, notamment les Défis d'Oscar et la fête interquartiers. « On reprendra cet automne la marche vers Le Loroux dans le cadre des Virades de l'espoir. Le 2 décembre, il y aura des défis sportifs dans le cadre du Téléthon, a exprimé Carine Guehert. On pense aussi aux plus fragiles. Un recensement a été fait des personnes isolées qui peuvent être en difficulté lors d'un épisode climatique exceptionnel (canicule, tempête, gels...). Le repas des anciens aura lieu le 4 novembre et nous avons aussi créé un pass sport culture et loisirs pour les 6-15 ans : 40 € qui leur permettent des réductions sur certaines activités sportives (lutte, roller) ou culturelles (centre socio-culturel, cinéma) ».

La bibliothèque n'est pas en reste avec son équipe qui tient ses permanences les mercredi après-midi et dimanche matin. « On va créer une randonnée le 7 juin et on participera à la vente de livres à Muses en Troc », détaille Anne-Marie Simon. La municipalité est également revenue sur la mise en place des temps d'activités

périéducatifs. « Ils ont évolué selon les besoins (1 h par semaine), ce qui a permis aux élèves de tester la lutte, la sophrologie, la musique, le théâtre... », expliquait Sandra Triballier. Des abords de l'école qui seront sécurisés prochainement (pose de barrières fixes) et dont le stationnement est en réflexion.

**119 000 €
pour
le cimetière**

Dans ces conditions, c'est le système D qui prime pour réaliser des nouveaux investissements. Ce fut le cas pour la mise aux normes des services techniques où une partie des travaux a été réalisée en régie. Une dalle béton a remplacé la terre battue et des sanitaires avec douches ont été installés, de même qu'un bureau. Des services techniques qui se sont attachés le concours d'un agent en insertion. « Outre le fait que cet emploi est subventionné 70 %, cela permet à un homme de 58 ans qui a connu de nombreux déboires de se réinsérer », exprimait Hervé Crémét.

Avant de lancer des travaux, des audits de conformité énergie (gaz, électricité...) ont été lancés sur tous les équipements publics, de même que sur l'éclairage. « Tout sera mis aux normes d'ici la fin du mandat », a expliqué Hervé Crémét, adjoint aux travaux. Côté voirie, la route entre les Chapelles aux Moines et le Raffou sera rénovée (après celle du pôle médical au champ Ménard).

Le principal investissement de la fin du mandat sera l'extension du cimetière. « Il ne reste plus que trois places en terre et deux cavurnes-casurnes », a indiqué l'élus. Un budget de 119 000 € devra être débloqué. 10 000 € ont été perçus comme subvention. La commune en profitera pour réaliser une sortie du côté de la rue René-Guy Cadou et réaliser un parking.

Actuellement bloquée pour réaliser des constructions dans les villages, la commune prévoit une modification du plan local d'urbanisme entre le 2 mai et le 2 juin. « Cela nous permettra d'assouplir cette règle et d'autoriser certains projets », a conclu Hervé Crémét. Des petits ajustements qui devraient permettre à la commune de se revitaliser.

Laurent Fortin

Salle : l'avocat des artisans contredit

L'avocat du cabinet angevin, qui défend les entreprises demandant des indemnités suite à l'arrêt des travaux de la salle, a réagi à l'annonce de la municipalité lors de la réunion publique qui se tenait début avril pour évoquer le bilan de mi-mandat. Anne Choblet, maire, accompagné d'Antoine Plateaux, avocat de la commune, y avait fait part de son soulagement après avoir constaté « le rejet de l'intégralité de la requête de celles-ci qui réclamaient 300 000 € ». « Elles ont perdu sur tous les points, c'est une page qui se tourne », exprimaient les élus. Pour le cabinet Papin, « l'affaire est loin d'être terminée ». « Certes, le juge des référés a retenu une contestation

sérieuse mais non le juge du fond. D'ailleurs, deux des huit dossiers que je défends ont obtenu gain de cause, indique Philippe Papin, le conseil des artisans. On m'a demandé d'étayer les motivations pour les autres. Ce qui n'avait pas été suffisamment réalisé. Par ailleurs, la Cour administrative d'appel doit examiner l'appel de la commune qui demandait une expertise concernant les préjudices y compris ceux des entreprises. Là aussi, c'est le fond de l'affaire qui importera ». Pour ce dossier, les mémoires ont été déposés. L'audience devrait se tenir dans quelques semaines.

L. F.

NOS PROJETS 2017

- La Route VC 25
- Contrôle de conformité des bâtiments
- La mise en place du city parc
- Kiosque à côté du city parc
- L'extension du cimetière
- Le changement des éclairages énergivores des bâtiments
- Eclairage des routes : Sydela
- Continuité dématérialisation du bulletin
- Pass Sport, Culture et loisirs pour les jeunes de 6 à 15 ans